



ART & TATTOOS

MAY NEVERMORE

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Sécurité et hygiène des locaux

Votre salon de tatouage dispose de tout le matériel stérile, encres conformes normes UE REACH et locaux et matériels agréés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de vous tatouer en toute sécurité.

La tatoueuse (May Nevermore ou de son nom Marion Vidal) et ses guests attestent avoir obtenu leur [Attestation de Formation «Condition d'Hygiène et de Salubrité»](#), formation obligatoire pour tous les actes d'effraction cutanée et certifient mettre en œuvre tous moyens afin de vous tatouer dans les conditions obligatoires et les plus sécuritaires.

Risques liés au tatouage (infectieux, viraux, allergiques)

Le tatouage par effraction cutanée n'est pas un acte anodin et présente des risques infectieux (viraux, locaux), et allergiques. Votre séance de tatouage se déroule conformément aux recommandations et réglementations exigées par l'Agence Régionale de Santé (ARS). La tatoueuse et ses guests affirment prendre toutes les mesures et précautions nécessaires afin d'empêcher toute contamination et tout risque infectieux et de contamination croisée à l'intérieur des locaux. Il est à noter que la tatoueuse et ses guests ne peuvent pas savoir si vous êtes allergique à l'une des substances avec laquelle vous serez tatoué.e.

Le tatoueur ne peut aucunement être tenu responsable des contaminations post acte résultant du manque de suivi de ses consignes durant l'étape cruciale de cicatrisation du tatouage.

Le tatouage, un acte permanent

Le tatouage est un acte artistique, permanent, d'effraction cutanée, c'est-à-dire que celui-ci restera sur votre peau de manière permanente.

Contre-indications

Si vous vous trouvez dans l'un des cas recensés sur notre page :

<https://maynevermore.com/contre-indications/>

Nous vous conseillons vivement de vous référer à votre médecin traitant avant d'envisager un rendez-vous. En signant ce consentement éclairé, vous acceptez les conditions du salon de tatouage May Nevermore et dédouane la tatoueuse ou/et ses guests en cas de maladie, de prise de médicaments ou de substances recensées qui pourraient causer des réactions durant ou après la séance.

Âge : Pièce d'identité en cours de validité requise le jour de votre rendez-vous

Nous ne tatouons pas les mineurs, c'est-à-dire les personnes de moins de 18 ans et ce, même avec accord parental. Nous vous demanderons, à toutes fins utiles, de nous présenter obligatoirement avant chaque session une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport uniquement) afin que nous puissions noter le numéro de pièce d'identité sur le présent formulaire, et nous assurer de votre consentement en tant que personne majeure. Ce numéro pourra également nous être utile pour vous retrouver en cas de problème sur un numéro de lot de nos encres, aiguilles, ou matériel.

Arrhes & Acomptes

Le salon de tatouage privé May Nevermore demandera le paiement en avance, sous conditions, d'une partie de la prestation, afin de protéger ses œuvres et l'exécution préalable du dessin. Vous retrouverez ces conditions dans le devis qui vous sera transmis.

Annulations

Les annulations de rendez-vous sont possibles à tout moment ; néanmoins les acomptes seront conservés par le salon si l'annulation intervient moins de 72h avant le rendez-vous. Les arrhes correspondant à la réalisation du dessin, quant à elles, ne sont pas récupérables.

Paieement au début de rendez-vous

Le paiement se fait au tout début de séance et avant le tatouage, au prix convenu lors de la prise de rendez-vous (déduction faite des arrhes et acomptes versés). Nous vous conseillons de retirer la somme souhaitée ou de procéder à un paiement via virement bancaire, aux coordonnées déjà utilisées pour vos arrhes et acomptes, en tout début de séance. Le salon ne prend pas les chèques bancaires.

Obligations d'acte, mais pas de résultat

Il est possible que votre tatouage ne corresponde pas exactement au dessin qui vous sera soumis sur papier ou sur tablette. En effet, certaines zones du corps ne permettent pas une exactitude de résultat. Votre tatoueuse fera au mieux en fonction de vos courbes, du dessin, de la présence de grains de beauté à éviter et contourner, de votre colorimétrie et de l'emplacement du motif pour un résultat harmonieux.

Choix du motif

Le choix du motif été validé par le client. Il est à noter que le tatoueur a une obligation d'acte et non de résultat. De subtiles différences peuvent être constatées entre le dessin papier et sur la peau, qui est un tout autre support.

En effet, certaines zones du corps ne permettent pas une exactitude de résultat. Votre tatoueuse fera au mieux en fonction de vos courbes, du dessin, de la présence de grains de beauté à éviter et contourner, de votre colorimétrie et de l'emplacement du motif pour un résultat harmonieux.

En acceptant de signer ce consentement éclairé, vous vous engagez à accepter que le résultat puisse ne pas être totalement identique au modèle validé.

Retouches

Si la tatoueuse l'estime nécessaire, une session de retouches sera à prévoir dans les 3 mois maximum suivant le tatouage. Cette session est comprise dans le montant total du prix du tatouage.

Passé ce délai, les retouches seront payantes et leur tarif dépendra du soin apporté au tatouage, et du travail à réaliser.

En signant le présent consentement éclairé qui vous sera remis en deux exemplaires :

- J'accepte les variations de couleur, de forme, entre le motif original, ainsi que celui qui se trouvera sur ma peau
- J'accepte que mon tatouage ne plaise peut-être pas à tous mes proches, et que l'acceptation du motif m'incombe et n'engage en aucun cas mon tatoueur ou ses guests
- J'atteste que le salon m'a prévenu.e à l'oral et à l'écrit du contenu du consentement éclairé, de tous les risques et enjeux de l'acte d'effraction cutanée, ainsi que du [déroulement de la séance](#) et du [protocole de soins](#)
- Je comprends que cette procédure est un changement permanent sur ma peau
- J'autorise le salon à photographier et utiliser la photo de mon tatouage pour sa galerie et sa promotion
- J'ai pris connaissance que le salon n'effectue pas de remboursement une fois la prestation réalisée
- Je confirme que le salon ne dispose d'aucun moyen pour identifier si je suis allergique aux produits utilisés pour mon tatouage
- Je confirme avoir pris connaissance de la page <https://maynevermore.com/contre-indications/>
- Je confirme que le salon ne dispose d'aucun moyen pour identifier si je suis atteint d'une maladie pour laquelle la pratique du tatouage est interdite ou fortement déconseillée
- Je confirme n'être sous l'emprise d'aucun stupéfiant ou alcool et si la tatoueuse ou ses guests me soupçonnent d'être sous emprise, ils peuvent annuler la prestation de manière unilatérale dès mon arrivée, à mes torts exclusifs
- Je confirme être conscient de mon choix, et être en pleine possession de mes moyens psychiques concernant la décision d'être tatoué de manière permanente
- J'atteste suivre le protocole de soins que me remettra le tatoueur, qui est également disponible à la page <https://maynevermore.com/protocole-de-soins/>
- Je comprends que je pourrais contracter une infection si je ne respecte pas les instructions données concernant l'entretien de mon tatouage
- Je dédouane le salon de la responsabilité de toute infection contractée suite à la prestation.
- J'accepte par obligation que le présent document soit conservé durant un délai minimum de 3 ans, et maximum de 5 ans à compter de la date de signature

Fait le : _____ à : _____

Numéro de pièce d'identité : ☐ CNI ☐ Passeport Numéro :

Nom & Prénom :

Numéro de téléphone :

Email :

Signature :